

Expérimentation PCAET / BRUIT

Présentation synthétique des projets des territoires

Bordeaux Métropole



Description du projet

Intitulé	Bordeaux Métropole, la Métropole Haute Qualité de Vie	
Libellé	Articuler les problématiques air, climat, énergie et bruit à l'échelle stratégique dans les documents et les outils de planification et d'aménagement ; et à l'échelle du projet urbain sur un ou deux sites pilotes.	
Elu porteur du projet	Anne Walryck, Vice présidente	
Pilote	Hélène Dourneau, chef de projet vulnérabilités urbaines	
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • 749 595 hab. • 375 000 emplois (dont 12.4% sect. industriel)^(chiffre 2012) 	<ul style="list-style-type: none"> • Métropole • 28 communes • superficie 578 km²

Aspects stratégiques

PCAET	<ul style="list-style-type: none"> compétence : Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> révision : Ecriture en cours du PCAET 2^{ème} génération
PPBE	<ul style="list-style-type: none"> Agenda 21 et PCET 1^{ère} génération de BM adoptés en 2011. BM a lancé la révision de sa politique générale de DD à la rentrée 2015. Compétence : Métropole depuis 2015. BM travaille aujourd'hui à compléter sa cartographie du bruit stratégique et à ajuster son projet de PPBE. Les cartes de bruit stratégiques pourraient être publiées au printemps 2017 et le PPBE pourrait être adopté à l'été 2017. 	
Articulation PCAET / PPBE	<ul style="list-style-type: none"> articulation en cours ? : oui vision : Le contexte d'écriture en cours du PCAET 2^{ème} génération et du PPBE est propice à un regard croisé afin d'assurer une meilleure convergence entre leurs objectifs et leurs plans d'actions. Le PCAET pourrait, le cas échéant, être ajusté par avenant parallèlement à l'adoption du PPBE. Les travaux conduits pourraient figurer dans une ou plusieurs fiches action communes aux deux documents. 	
Autres documents pertinents	<ul style="list-style-type: none"> PLU 3.1 arrêté le 10/07/2015 : il tient lieu de PLUi, de PDU et de PLH. Il vise à établir une articulation cohérente entre chacun des 3 secteurs d'activités qu'il concerne : l'urbanisme, la mobilité, l'habitat. La problématique du bruit y est présente : des dispositions particulières sont prises dans le règlement pour prendre en compte le bruit des voies classées. (N. B. : place importante de la nature en ville dans ce PLU). 	

Aspects opérationnels

Projets structurant et sites pilotes

Approche combinée des CAE & Bruit à l'échelon du projet urbain.

Deux sites pilotes, qui s'inscrivent tous deux dans la démarche métropolitaine des « 50 000 logements le long des axes de transports collectifs ».

Sites caractérisés par une faible qualité architecturale et par la présence d'un axe routier majeur et donc une importante fréquentation automobile.

Objectif : anticiper l'effet d'attraction autour des extensions de lignes (site 1) et des nouvelles lignes (site 2), de tram notamment, en investissant et en transformant les territoires desservis.

ZAC de la route de Toulouse :

- Projet urbain visant à conforter et retravailler l'offre commerciale et à densifier l'offre de logements. Créer une centralité et une identité paysagère bâtie.
- La qualité des futurs espaces publics constitue un enjeu prégnant : problématique des îlots de chaleur urbains et forte exposition aux nuisances sonores et à la pollution.

Secteur Mérignac Marne :

- Objectif de faire émerger une identité urbaine attractive propre à ce site en renouvelant et en renforçant l'offre commerciale, en développant une offre résidentielle.
- Agir sur la qualité d'usage des futurs espaces publics. Le développement d'une trame verte afin de lutter contre l'effet îlot de chaleur causé par l'imperméabilisation des surfaces et l'absence de traitement végétal actuels.

Autres actions pouvant être rattachées à un des thèmes suivants :

	Démarche PPBE
Transports propres et mobilité durable	
Performance énergétique, acoustique et aéraulique du bâti et des formes urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2013 BM porte en partenariat avec l'Ademe une opération de résorption des points noirs de bruit issu des voies métropolitaines par isolation des façades. Recensement des bâtiments d'habitation concernés : 400 logements retenus, réalisation à titre gratuit d'un diagnostic acoustique et thermique avec préconisations de travaux. (BM évalue à 210 le nombre potentiel de passages à l'acte). Pour l'heure, seuls les logements individuels ont fait l'objet de diagnostics, diagnostics sur les logements collectifs devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2016.
Services écosystémiques urbains et aménagement durable (parcs, parking,...)	<ul style="list-style-type: none"> La métropole cofinance depuis 2007 un plan de résorption des points noirs de bruit du réseau ferroviaire pour un montant de 2.26M €. Elle est engagée à cofinancer en 2017 et 2018, un programme d'installation d'écrans acoustiques le long de la RN89 pour un montant de 1M €.

+ Plans d'actions des futurs PCAET et agenda 21, programmes d'orientations et d'actions mobilité et habitat du PLU 3.1, plans d'actions et outil de travail des autres politiques sectorielles